



Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de suivi de l'audit
de l'optimisation :

Changement climatique : plan de l'Ontario pour réduire les gaz à effet de serre

Suivi du rapport publié par le
Comité permanent des comptes
publics, volume 2, chapitre 3 du
Rapport annuel 2019



Novembre 2021

Changement climatique : plan de l'Ontario pour réduire les gaz à effet de serre

Suivi du rapport publié par le Comité permanent des
comptes publics, volume 2, chapitre 3 du *Rapport
annuel 2019*

Le 11 mars 2020, le Comité permanent des comptes publics (ci-après le « Comité ») a tenu une audience publique sur notre audit de 2019 à propos du document *Changement climatique : plan de l'Ontario pour réduire les gaz à effet de serre*. (En novembre 2018, le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs a publié le document « Préserver et protéger notre environnement pour les générations futures : Un plan environnemental élaboré en Ontario » [ci-après le « Plan »], lequel comportait un chapitre relatif au plan de lutte contre les changements climatiques de l'Ontario visant à réduire les gaz à effet de serre.) En décembre 2020, le Comité a déposé à l'Assemblée législative un rapport découlant de cette audience. La version intégrale de ce rapport peut être consultée au <http://www.auditor.on.ca/fr/content-fr/standingcommittee/standingcommittee-fr.html>.

Le Comité a formulé 20 recommandations, et il a demandé au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (ci-après le « Ministère ») de faire rapport d'ici avril 2021. Le Ministère a répondu au Comité le 1^{er} avril 2021. Certains points soulevés par le Comité étaient similaires aux observations de l'audit que nous avons mené en 2019 et dont nous avons effectué un suivi en 2021. L'état de chacune des mesures recommandées par le Comité est indiqué à la **figure 1**.

Nous avons effectué des travaux d'assurance entre avril et octobre 2021 et obtenu du Ministère et du Secrétariat du Conseil des ministres une déclaration écrite selon laquelle, au 4 novembre 2021, ils nous avaient fourni une mise à jour complète sur l'état des mesures recommandées par le Comité.

Conclusion globale

En août 2021, parmi les mesures recommandées par le Comité, 36 % avaient été pleinement mises en oeuvre, tandis que 17 % étaient en voie de l'être. Les progrès étaient limités ou nuls dans le cas de 47 % des mesures recommandées, et une mesure ne sera pas mise en oeuvre.

État détaillé des recommandations

La **figure 2** fait état des recommandations ainsi que des précisions sur l'état qui s'appuient sur les suites données par le Ministère et le secrétaire du Conseil des ministres, de même que notre examen des renseignements présentés.

Figure 1 : Résumé de l'état des mesures recommandées dans le rapport de décembre 2020 du Comité

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

APERÇU DE L'ÉTAT DES RECOMMANDATIONS						
	Nombre de mesures recommandées	État des mesures recommandées				
		Pleine mise en oeuvre	En voie de mise en oeuvre	Peu ou pas de progrès	Ne sera pas mise en oeuvre	Ne s'applique plus
Recommandation 1	1				1	
Recommandation 2	2	1		1		
Recommandation 3	3	2		1		
Recommandation 4	1			1		
Recommandation 5	3	2	1			
Recommandation 6	3	3				
Recommandation 7	1		1			
Recommandation 8	2			2		
Recommandation 9	1	1				
Recommandation 10	2		2			
Recommandation 11	3	2	1			
Recommandation 12	2	1		1		
Recommandation 13	1			1		
Recommandation 14	1			1		
Recommandation 15	1			1		
Recommandation 16	1			1		
Recommandation 17	1	1				
Recommandation 18	1		1			
Recommandation 19	3			3		
Recommandation 20	3			3		
Total	36	13	6	16	1	0
%	100	36	17	44	3	0

Figure 2 : Recommandations du Comité et état détaillé des mesures prises

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Recommandation du Comité	Précisions sur l'état
<p>Recommandation 1</p> <p>Le Comité permanent des comptes publics recommande que le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs indique clairement si une stratégie, une politique ou un plan publié dans le Registre environnemental est « provisoire ».</p> <p>État : Ne sera pas mise en oeuvre.</p>	<p>Sur les 30 avis de proposition de politique ou mises à jour des avis de proposition que le Ministère a affichés dans le Registre environnemental entre le 4 décembre 2019 et le 31 mars 2021, 29 (ou 97 %) d'entre eux n'avaient aucune pièce justificative jointe ou comportaient des pièces justificatives en version provisoire toutes clairement identifiées comme telles ou à des fins de discussion. La seule exception à ce chapitre se rapporte aux modèles d'autorisation environnementale ayant trait aux systèmes municipaux de collecte des eaux usées et de gestion des eaux pluviales (numéro 019-1080 au Registre environnemental). Les noms de fichiers et les adresses Web des modèles en version provisoire indiquaient qu'il s'agissait de versions provisoires, mais les documents en soi ne portaient pas de mention de version provisoire ni de document proposé. Dans l'avis de décision subséquent affiché le 17 mars 2021, le Ministère a précisé qu'il mettait au point définitivement les modèles d'autorisation environnementale.</p> <p>Dans les modèles de rédaction des avis de proposition du Ministère, il est indiqué que des pièces justificatives (comme des fichiers et des liens) peuvent s'ajouter pour que les lecteurs puissent en savoir plus sur l'avis. Bien qu'il soit précisé dans ces modèles que les fichiers sauvegardés doivent comporter des noms simples permettant de décrire la nature du document, rien n'exige que les documents ajoutés qui sont en version provisoire portent une mention à cet égard.</p> <p>En réponse à nos demandes de renseignements, le Ministère a indiqué qu'il avait examiné ses modèles d'avis de proposition du Registre pour ensuite déterminer qu'il n'était pas nécessaire, dans les modèles, de préciser aux membres du personnel le besoin d'étiqueter les documents en version provisoire en tant que tels. Les membres du public peuvent accéder aux documents du Registre par d'autres moyens, mais le Ministère est d'avis qu'il n'est pas nécessaire d'étiqueter les documents en version provisoire en tant que tels parce que les avis du Registre permettent de préciser la mise au point définitive du document et l'état de l'avis.</p> <p>Selon ce que notre Bureau a appris du Ministère, le Plan est encore en version provisoire; le Ministère n'a pas encore suivi les étapes nécessaires pour en obtenir l'approbation. Quoi qu'il en soit, le Plan, joint à l'avis de proposition de 2018 et affiché en tant que document principal dans la page Web principale du Ministère, ne porte toujours pas la mention « version provisoire », et le Ministère n'a pas qualifié le plan de « version provisoire » ni expliqué qu'il n'était pas mis au point définitivement dans diverses communications au public.</p> <p>Le Ministère a plutôt indiqué publiquement qu'il avait mis en oeuvre certains aspects du Plan. Par exemple, il a annoncé que les initiatives telles que la réduction des déchets et l'élargissement des services de recyclage, l'amélioration des comptes rendus publics sur la pollution et l'assainissement des eaux du lac Érié font partie intégrante du Plan et donnent suite aux engagements qui s'y trouvent. En 2019 et en 2020, le Ministère a diffusé des mises à jour publiques du Plan, dans lesquelles il a décrit les mesures qui avaient été prises, les progrès réalisés par rapport aux engagements, les réalisations accomplies et les prochaines étapes.</p>

Recommandation du Comité

Précisions sur l'état

Recommandation 2

Le Comité permanent des comptes publics recommande que le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs :

- détermine si le Comité consultatif en matière de changement climatique a besoin d'un mandat clairement défini, accompagné de cibles et d'objectifs correspondants;

État : Pleine mise en oeuvre.

- rende ses conseils accessibles aux Ontariennes et aux Ontariens.

État : Peu ou pas de progrès.

Le Plan contenait l'engagement de constituer un comité consultatif chargé de conseiller le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs sur l'instauration et l'approfondissement des mesures relatives aux changements climatiques.

En novembre 2019, le Ministre de l'époque avait nommé 10 membres au Comité consultatif en matière de changement climatique investis d'un mandat de 2 ans. Conformément à son cadre de référence, le comité a pour mandat de prodiguer au Ministre des conseils sur la mise en oeuvre des engagements en matière de résilience aux changements climatiques énoncés dans le Plan. Les deux objectifs sont de conseiller le Ministre sur :

- la conception et l'instauration des engagements en matière de résilience au changement climatique énoncés dans le Plan;
- les domaines clés liés à l'action en matière de résilience au changement climatique.

Le mandat du Comité ne consiste pas à prodiguer des conseils sur les plans de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ce qui constituait l'objet de notre audit. Le cadre de référence du Comité ne comporte pas de cibles.

Conformément à ce cadre de référence, le Comité doit prodiguer directement au Ministre des conseils en bonne et due forme verbalement, par la poste et au moyen des procès-verbaux des réunions. À ce jour, aucun conseil prodigué par le Comité n'a été rendu accessible aux Ontariennes et aux Ontariens par le Ministère.

En novembre 2020, le Comité a présenté son rapport d'étape annuel au Ministre. En vertu du cadre de référence du Comité, le rapport d'étape annuel qu'il présente doit être rendu public. Ce rapport ne se trouve pas sur le site Web du Ministère, lequel nous a informés que les Ontariennes et les Ontariens y avaient accès sur demande. Le rapport d'étape comporte des renseignements sur les consultations menées par le Comité consultatif. Il ne présente pas de conseils sur les initiatives visant à atténuer l'effet du changement climatique et indique que le Comité formulera des recommandations précises pour promouvoir la résilience au changement climatique des populations, de l'infrastructure et des domiciles d'ici novembre 2021.

Le Ministère a indiqué que le Ministre peut choisir de publier le rapport en version définitive, ou certaines sections de celui-ci, après avoir reçu le rapport du Comité.

Recommandation du Comité

Précisions sur l'état

Recommandation 3

Le Comité permanent des comptes publics recommande que le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs :

- mette à jour le modèle intégré énergie-émissions-économie à la lumière des nouvelles données, à mesure qu'elles sont connues;
État : Pleine mise en oeuvre.

Le Ministère a révisé son modèle intégré au moyen de données mises à jour, notamment :

- les perspectives de planification annuelle de 2020 de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité, lesquelles avaient servi à mettre à jour les hypothèses relatives au secteur de l'électricité;
- les perspectives de 2020 dans le budget du ministère des Finances, lesquelles avaient servi à prédire le produit intérieur brut;
- le Rapport d'inventaire national de 2021 d'Environnement et Changement climatique Canada, lequel avait servi à étalonner les données historiques sur les émissions.

Dans son estimation fondée sur le statu quo des émissions d'ici 2030, le Ministère continue d'exclure les réductions potentielles découlant de la tarification fédérale du carbone ayant trait aux émissions industrielles. Il en est ainsi parce que le Ministère prévoit de remplacer le système actuel par des normes de rendement provinciales moins sévères à l'égard des émissions.

Depuis octobre 2020, le Ministère s'est mis à produire des mises à jour mensuelles internes sur les perspectives des émissions de gaz à effet de serre en Ontario d'après les scénarios des politiques en cours. En octobre 2021, le Ministère a révisé son estimation interne de la prévision fondée sur le statu quo pour en arriver à une évaluation du volume des émissions en Ontario d'ici 2030 à 160,9 Mt, compte tenu de la tarification fédérale du carbone de 50 \$/tonne relative aux carburants. Par coïncidence, cette estimation est la même que celle de 160,9 Mt qui figure dans le scénario de la prévision fondée sur le statu quo du Plan, malgré les différences dans les hypothèses.

Le Ministère souligne qu'il faut d'autres précisions afin de déterminer s'il est possible d'inclure d'autres politiques au modèle intégré. Au stade de notre suivi, le personnel du Ministère demeurerait en quête de directives politiques.

- améliore la communication et l'échange d'information avec les autres ministères pour avoir une meilleure compréhension des initiatives planifiées et proposées à mesure qu'elles émergent;
État : Pleine mise en oeuvre.

Le Ministère a mis sur pied, au niveau de la direction, un groupe de travail avalisé par le sous-ministre adjoint relativement au changement climatique. Du printemps 2019 au printemps 2020, ce groupe a tenu des réunions trimestrielles. Par la suite, il a continué de tenir des réunions, au besoin pour discuter du changement climatique à l'échelle du gouvernement et suivre la mise en oeuvre des initiatives ayant trait au changement climatique.

Recommandation du Comité

- prépare et publie un rapport régulier comprenant des données et des prévisions d'émissions à jour dans le but d'assurer un suivi public des progrès du Ministère dans la réalisation des objectifs de réduction pour 2030.

État : Peu ou pas de progrès.

Précisions sur l'état

Au stade de notre audit de 2019, nous avons appris que le personnel du Ministère préparait des conseils à l'intention du gouvernement sur la façon de s'acquitter des obligations redditionnelles du Ministère, y compris les possibilités de publier un rapport Web annuel et public qui relate les progrès réalisés dans les initiatives du Plan, communique les statistiques sur les résultats obtenus à ce jour et prête attention à leurs bienfaits sociaux et économiques, ainsi qu'une mise à jour détaillée et en ligne assortie des résultats quantitatifs, d'une modélisation, d'une analyse des progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs, ainsi que des paramètres d'échelonnement et de rendement.

Dans le cadre de notre suivi, nous avons constaté que le Ministère n'avait pas publié de rapport comprenant des données et des prévisions d'émissions à jour dans le but d'assurer un suivi public des progrès. Le Ministère prévoit de mettre au point définitivement son mode de comptes rendus publics, de surveillance et d'évaluation des progrès réalisés par rapport aux engagements dans le Plan d'ici décembre 2022. Bien que le Ministère ait publié en 2019 et en 2020 des mises à jour publiques sur le Plan (y compris son plan à l'égard des changements climatiques) où sont décrites les mesures prises et les prochaines étapes, ces mises à jour ne relatent ni les paramètres de rendement, ni les résultats des initiatives menées pour réduire les émissions, ni l'état des émissions de gaz à effet de serre en Ontario, ni les progrès réalisés depuis la parution du Plan en vue d'atteindre l'objectif d'ici 2030.

Recommandation 4

Le Comité permanent des comptes publics recommande que le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs s'assure que les preuves et les hypothèses qui sous-tendent le Plan environnemental se fondent sur des données probantes et de l'information à jour.

État : Peu ou pas de progrès.

Tel qu'il est mentionné au préalable, le Ministère a entrepris des travaux pour mettre à jour son Plan afin qu'il soit fondé sur des éléments de fait rigoureux. Toutefois, il n'avait pas encore mis à jour le Plan pour y inclure des mesures approfondies comportant des estimations de réduction du volume des émissions appuyées par des éléments de fait.

Le Ministère a mis à jour ses hypothèses et, au stade de notre suivi, ses estimations internes révélaient que ses « politiques engagées » permettraient une réduction de 3,4 Mt du volume des émissions d'ici 2030, compte tenu d'une tarification du carbone de 50 \$/tonne. Les politiques en question touchent les normes de rendement à l'égard des émissions, le contenu renouvelable dans l'essence, le transport en commun de même que le Programme de conservation des services de gaz naturel. Il a estimé que le Programme de conservation des services de gaz naturel débouchera sur une réduction de seulement 0,03 Mt (plutôt que de 3,2 Mt comme il est mentionné dans le Plan) en fonction de l'estimation du financement par le ministère de l'Énergie. Le Ministère estime également que le scénario assorti d'une tarification du carbone à 170 \$/t, annoncé par le gouvernement fédéral en lien avec ses politiques, pourrait amoindrir davantage le volume des émissions, mais il ne s'est pas engagé à accroître la tarification du carbone dans les normes provinciales de rendement à l'égard des émissions pour qu'elle soit en phase avec celle du gouvernement fédéral.

Le Ministère n'a pas prévu de délai de présentation d'une version actualisée du Plan sur les changements climatiques au Conseil des ministres à des fins d'approbation.

Recommandation du Comité

Précisions sur l'état

Recommandation 5

Le Comité permanent des comptes publics recommande que le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs :

- étudie les possibilités d'investissement par le secteur privé dans les projets d'infrastructure essentielle pour les véhicules électriques en Ontario;
État : En voie de mise en oeuvre d'ici décembre 2021.

En décembre 2019, le Ministère a mis sur pied un comité directeur interministériel sur les véhicules à faible production de carbone afin d'étudier les possibilités d'appuyer l'adoption des véhicules électriques en Ontario. Le comité directeur est coprésidé par des sous-ministres adjoints du ministère de l'Environnement, du ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce et du ministère des Transports. Les sous-ministres adjoints du Ministère participent également à un comité directeur interministériel sur les véhicules à faible production de carbone. Le comité directeur doit servir de tribune pour recueillir des points de vue, discuter de possibilités et de risques et en faire l'évaluation, ainsi qu'établir les priorités des travaux interministériels.

Des groupes de travail interministériels au niveau du personnel seront formés au besoin pour permettre la collaboration interministérielle dans la conception des politiques.

Le ministère de l'Environnement, le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce et le ministère de l'Énergie appuient le ministère des Transports dans la mise sur pied d'un conseil d'électrification des transports. Les membres sont des représentants du secteur, du milieu universitaire et d'organismes sans but lucratif. Le groupe d'intervenants participera à la conception d'une politique provinciale sur l'électrification des transports au cours des réunions qui doivent avoir lieu de septembre à décembre 2021.

- améliore ses prévisions de réduction des émissions pour les voitures hybrides et électriques;
État : Pleine mise en oeuvre.

En juillet 2019, le Ministère a réévalué le scénario du Plan de 2018 relativement à 1,3 million de véhicules électriques. Une fois pris en compte le chevauchement avec la réglementation fédérale sur les émissions des véhicules dans la prévision fondée sur le statu quo, le Ministère a estimé au moyen d'une modélisation intégrée mise à jour que les réductions potentielles du volume des émissions se chiffraient à 0,9 Mt d'ici 2030, à savoir 1,7 Mt de moins que l'estimation de 2,6 Mt qui figure dans le Plan.

En janvier 2021, après avoir reçu une directive selon laquelle le Ministère n'instaurera ni incitatifs financiers pour l'achat d'un véhicule à émission zéro ni mandat de vente, le personnel du Ministère a révisé les estimations de réduction du volume des émissions pour y exclure les réductions attribuables aux véhicules à faible production de carbone au-delà de la prévision fondée sur le statu quo.

Le personnel du Ministère demeure en quête de directives politiques concernant les véhicules routiers de marchandises et les véhicules gouvernementaux à émission zéro.

- évalue la faisabilité d'un recours accru au gaz naturel comprimé et les effets sur les émissions, en prenant en considération les fuites de méthane survenant lors de la production et du transport du gaz naturel.
État : Pleine mise en oeuvre.

Selon ce que le Ministère en a conclu, l'initiative du Plan visant à réduire les exigences des exploitants relatives aux postes de ravitaillement en gaz naturel comprimé 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 le long des autoroutes de la série 400 aurait un effet négligeable sur cette adoption, de sorte qu'il n'y aurait aucune réduction progressive des émissions. Dans le Plan, on a estimé que le volume de réduction des émissions s'établira à 0,2 Mt. En janvier 2021, le Ministère a exclu les camions à gaz naturel comprimé dans la révision de ses estimations quant à la réduction du volume des émissions.

Recommandation 6

Le Comité permanent des comptes publics recommande que le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs :

- évalue la faisabilité d'une augmentation de l'offre en gaz naturel renouvelable et de la diminution de son coût en Ontario;

État : Pleine mise en oeuvre.

Le ministère de l'Environnement a rencontré le ministère de l'Énergie pour discuter de l'engagement dans le Plan d'exiger des services publics qu'ils offrent du gaz naturel renouvelable à leurs clients. Le ministère de l'Énergie, lequel supervise les services publics du secteur de l'énergie par l'intermédiaire de la Commission de l'énergie de l'Ontario, avait demandé au ministère de l'Environnement de l'exonérer de toute responsabilité liée au gaz naturel renouvelable dans le Plan. Un fournisseur de services publics (Enbridge) avait présenté à titre volontaire une demande afin de proposer un programme pilote de gaz naturel renouvelable, approuvé en septembre 2020 par la Commission de l'énergie de l'Ontario. Toutefois, le personnel du ministère de l'Environnement en a conclu qu'il n'y aurait pas de réductions progressives des émissions attribuables aux nouveaux projets de gaz naturel renouvelable en Ontario parce que, d'une part, le ministère de l'Énergie n'a pas l'intention de l'exiger des services publics et que, d'autre part, le projet pilote ne comporte pas de subventions relatives au gaz naturel renouvelable dont le coût est élevé. Par conséquent, dans les estimations d'octobre 2021 du ministère de l'Environnement quant à la réduction du volume des émissions, les réductions progressives potentielles des émissions attribuables au gaz naturel renouvelable sont exclues.

- envisage l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme pilote pour déterminer le prix du gaz naturel renouvelable sur le marché ontarien;

État : Pleine mise en oeuvre.

Comme il a été mentionné précédemment, la Commission de l'énergie de l'Ontario a approuvé un programme pilote de gaz naturel renouvelable. Dans sa décision, la Commission de l'énergie de l'Ontario a déclaré qu'elle appuie l'enquête sur les coûts et avantages relatifs au gaz naturel renouvelable.

- tienne compte des fuites de gaz naturel renouvelable survenant lors de la production et du transport.

État : Pleine mise en oeuvre.

Le modèle intégré énergie-émissions-économie du ministère de l'Environnement tient compte des fuites de gaz survenant lors de la production et du transport.

Recommandation du Comité

Précisions sur l'état

Recommandation 7

Le Comité permanent des comptes publics recommande que le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs adopte des pratiques exemplaires, comme la modélisation intégrée, pour analyser les interactions et les chevauchements entre diverses initiatives fédérales et provinciales.

État : En voie de mise en oeuvre d'ici 2023.

Le Ministère a mis à jour son modèle intégré au moyen d'autres initiatives fédérales et provinciales. Cette démarche a englobé l'ajout du Programme de conservation des services de gaz naturel, de compétence provinciale, et la Norme sur les combustibles propres, de compétence fédérale, au modèle intégré énergie-émissions-économie. D'après les estimations internes du Ministère, ces deux initiatives, en sus des normes de rendement à l'égard des émissions, du contenu renouvelable dans l'essence et du transport en commun, pourraient permettre de réduire de 3,5 Mt le volume des émissions d'ici 2030. Il s'agit d'une estimation inférieure de 4,9 Mt à la réduction combinée de 8,4 Mt révélée dans le Plan. Le Ministère estime également que le scénario assorti d'une tarification du carbone à 170 \$/t, annoncé par le gouvernement fédéral en lien avec ses politiques, pourrait permettre d'amoindrir de 5,7 Mt le volume des émissions au moyen de telles initiatives, mais il ne s'est pas engagé à accroître la tarification du carbone dans les normes provinciales de rendement à l'égard des émissions pour qu'elle soit en phase avec celle du gouvernement fédéral.

Comme le Ministère n'a pas encore précisé sa politique sur les normes de rendement à l'égard des émissions d'ici 2030, ses estimations s'appuient sur les précisions approuvées relativement à l'année 2022. Au stade de notre suivi, le Ministère s'attendait à mettre au point définitivement les normes de rendement à l'égard des émissions d'ici la fin de 2023.

Recommandation 8

Le Comité permanent des comptes publics recommande que le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs :

- fasse appel à de la modélisation intégrée pour tenir compte des interactions et des chevauchements avec d'autres initiatives de réduction des émissions;

État : Peu ou pas de progrès.

Comme il est indiqué dans la **recommandation 7**, le Ministère compte désormais d'autres initiatives dans le cadre du modèle intégré énergie-émissions-économie. Toutefois, le Ministère a déterminé que ce modèle ne peut s'intégrer au Fonds de réduction des émissions. Néanmoins, le Ministère a révisé à titre préliminaire son estimation de la réduction du volume des émissions pour la fixer à une fourchette de 0,3 à 0,5 Mt. Il nous a dit qu'il continue d'améliorer ses prévisions en matière d'émissions à l'aide de méthodes rigoureuses de modélisation intégrée et que ces estimations dépendront de la conception du Fonds de réduction des émissions.

En outre, le Ministère ne s'est pas servi du modèle intégré pour évaluer les autres réductions potentielles d'émissions, dont celles découlant :

- de la mise en oeuvre du service de train rapide régional du réseau GO (qualifié dans le Plan de « transport en commun » dans le cadre des autres politiques);
- de l'élimination progressive de la consommation de charbon industriel (ce qui ne figurait pas dans le Plan);
- du captage des gaz dans les sites d'enfouissement (ce qui ne figurait pas dans le Plan);

- de la mise au point définitive du cadre du Fonds de réduction des émissions.

État : Peu ou pas de progrès.

Le Ministère continue de se pencher sur les pratiques exemplaires des administrations de pointe en matière de financement, d'établissement et de gestion des fonds visant à réduire le volume des émissions. Il continue d'envisager des possibilités de conception et de mise au point du Fonds de réduction des émissions.

Recommandation du Comité

Précisions sur l'état

Recommandation 9

Le Comité permanent des comptes publics recommande que le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs suive à la lettre les Lignes directrices du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et évite de comptabiliser des réductions des émissions liées au réacheminement de déchets organiques hors des frontières de l'Ontario.

État : Pleine mise en oeuvre.

Le Ministère a passé en revue ses estimations du volume des émissions pour en exclure la réduction des émissions ayant trait au réacheminement des déchets organiques qui, normalement, auraient été envoyés dans des sites d'enfouissement aux États-Unis.

Recommandation 10

Le Comité permanent des comptes publics recommande que le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs :

- détermine s'il est possible de mettre en place diverses technologies de stockage d'énergie en Ontario;
État : En voie de mise en oeuvre d'ici décembre 2021.
- évaluer les nouvelles technologies de stockage d'énergie en vue d'augmenter la capacité de l'Ontario.
État : En voie de mise en oeuvre d'ici décembre 2021.

Le ministère de l'Énergie avait exprimé le besoin d'obtenir des fonds du ministère de l'Environnement relativement au stockage croissant de l'énergie. Le personnel du ministère de l'Environnement n'a pas été en mesure de trouver des sources de financement consacrées à cette fin. Dans cet esprit, le ministère de l'Environnement exclut le stockage de l'énergie de ses plus récentes estimations de réduction du volume des émissions. Toutefois, en novembre 2020, le ministère de l'Environnement a publié un document de travail qui traite d'une potentielle stratégie relative à l'hydrogène, assortie d'idées sur les possibilités de stocker de l'énergie de sources autres. Il a collaboré avec le ministère de l'Énergie à l'examen des commentaires tirés du document de travail sur l'hydrogène, ce qui comprend le stockage de l'énergie. Il s'attend à collaborer avec les ministères partenaires à la mise au point d'une stratégie relative à l'hydrogène d'ici décembre 2021.

Comme il a été mentionné au préalable, le ministère de l'Environnement a publié en novembre 2020 un document de travail relatif à l'hydrogène. Celui-ci a été conçu avec la participation d'autres ministères. Le ministère de l'Environnement en est à analyser les commentaires des intervenants reçus par le truchement du Registre environnemental à propos de ce document de travail. De plus, il a mis sur pied un groupe de travail sectoriel chargé de formuler des recommandations. Il s'attend à collaborer avec les ministères partenaires à la mise au point d'une stratégie relative à l'hydrogène d'ici décembre 2021.

Recommandation 11

Le Comité permanent des comptes publics recommande que le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs :

- actualise le modèle en fonction d'estimations plus précises des baisses d'émissions découlant des futures technologies;
État : Pleine mise en oeuvre.

En novembre 2020, le Ministère a publié un document de travail qui traite d'une potentielle stratégie relative à l'hydrogène, assortie d'idées sur les possibilités de stocker de l'énergie de sources autres. Toutefois, dans l'éventualité de l'absence de financement ou de réglementation, le personnel du Ministère estimait qu'une stratégie de l'hydrogène aurait un effet négligeable sur la réduction du volume des émissions. Le Ministère a exclu de ses prévisions la réduction du volume des émissions attendue de l'innovation et des technologies futures.

Recommandation du Comité	Précisions sur l'état
<ul style="list-style-type: none"> favorise l'adoption de nouvelles technologies novatrices réduisant les émissions; État : En voie de mise en oeuvre d'ici décembre 2021. se tient constamment à l'affût des nouvelles technologies de réduction des émissions sur la scène mondiale qui pourraient être utiles en Ontario. État : Pleine mise en oeuvre. 	<p>Le Ministère a entrepris de collaborer avec des ministères partenaires à la recension des technologies permettant de réduire le volume des émissions et à leur analyse. Le Groupe de travail sur la stratégie de l'hydrogène a examiné les commentaires reçus dans le cadre de la consultation et proposé des recommandations en lien avec la Stratégie de l'hydrogène de l'Ontario. Le Ministère s'attend à publier sa stratégie relative à l'hydrogène d'ici décembre 2021.</p> <p>Le Ministère prend part aux réunions intergouvernementales continues pour appuyer l'adoption de technologies permettant de réduire le volume des émissions. Il affirme qu'il continuera de se tenir à l'affût des nouvelles technologies de réduction des émissions qui pourraient être utiles en Ontario.</p>
Recommandation 12	
<p>Le Comité permanent des comptes publics recommande que le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs collabore avec le ministère des Transports et ses organismes partenaires pour :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> déterminer comment les programmes et politiques apparentés permettront de réduire les émissions; État : Peu ou pas de progrès. actualiser le modèle intégré énergie-émissions-économie en fonction de données probantes liées au transport en commun, lorsque c'est possible. État : Pleine mise en oeuvre. 	<p>Le Ministère a rencontré le ministère des Transports en janvier 2021 pour discuter de la réduction du volume des émissions découlant du transport en commun. Le Ministère affirme qu'il s'agit d'un processus continu sans date de mise en oeuvre.</p> <p>Comme il est mentionné à la Recommandation 3, depuis octobre 2020, le Ministère met à jour mensuellement ses estimations de réduction du volume des émissions. Metrolinx a calculé les estimations de la réduction du volume des émissions en lien avec le transport en commun, lesquelles ont été ajoutées au modèle intégré du Ministère.</p>
Recommandation 13	
<p>Le Comité permanent des comptes publics recommande que le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs collabore avec les ministères partenaires pour actualiser son plan sur le changement climatique et y inclure des mesures précises, à la lumière de données solides et d'une analyse de la faisabilité et des coûts.</p>	
<p>État : Peu ou pas de progrès.</p>	<p>Le ministère de l'Environnement a tendu la main à d'autres ministères, mais il a fait peu de progrès dans la détermination des initiatives et des politiques engagées des autres ministères visant à réduire le volume des émissions. À titre d'exemple, le ministère de l'Énergie n'appuyait ni les initiatives ayant trait au gaz naturel renouvelable, ni celles liées à la conservation des services de gaz naturel, suivant ce qui est décrit dans le Plan.</p> <p>Le ministère de l'Environnement a mis à jour sa liste interne d'initiatives proposées dans le Plan sur le changement climatique par la révision des estimations de la réduction du volume des émissions. Il a recensé les ministères partenaires et les coûts des nombreuses « politiques non engagées » à l'étude. Le ministère de l'Environnement n'a pas prévu de délai de présentation d'une version actualisée du Plan sur les changements climatiques au Conseil des ministres à des fins d'approbation.</p>

Recommandation du Comité

Précisions sur l'état

Recommandation 14

Le Comité permanent des comptes publics recommande que, chaque année, le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs obtienne et examine un rapport d'assurance indépendant auprès du fournisseur du modèle intégré servant à estimer les émissions.

État : Peu ou pas de progrès.

Le Ministère a obtenu des rapports d'assurance indépendants sur la performance des contrôles en lien avec le centre à Vancouver où le modèle était hébergé auparavant, ainsi qu'à propos du nouveau fournisseur de services du fournisseur modèle. Si le Ministère avait une description de la posture de sécurité de la plateforme de modélisation climatique du fournisseur, il n'avait toutefois pas d'analyse de la cybersécurité, ni de rapports d'essai de pénétration, ni de rapport d'assurance sur les propres contrôles technologiques du fournisseur modèle. Le Ministère a demandé des rapports d'essais de pénétration et d'analyse de la vulnérabilité au fournisseur, mais celui-ci a refusé au motif que la confidentialité susciterait des préoccupations.

Recommandation 15

Le Comité permanent des comptes publics recommande que le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs collabore avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales pour intégrer des initiatives liées au secteur de l'agriculture dans une nouvelle version du Plan environnemental afin de réduire les émissions.

État : Peu ou pas de progrès.

Le Ministère n'avait réalisé aucun progrès à l'égard de cette recommandation avant janvier 2021 et, même à ce moment-là, les progrès englobant les initiatives propres à l'agriculture aux mises à jour proposées au Plan étaient restreints. En décembre 2020, le gouvernement fédéral a publié une version mise à jour du Plan sur les changements climatiques qui prévoyait le financement de diverses initiatives, comme le stockage du carbone dans les terres agricoles. En janvier 2021, le Ministère a organisé des réunions interministérielles avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales pour discuter de la mise à jour de la section du Plan qui porte sur les changements climatiques et de la façon d'obtenir des fonds fédéraux pour améliorer le stockage du carbone dans les sols agricoles.

Recommandation 16

Le Comité permanent des comptes publics recommande que le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs détermine et compare les coûts et les baisses nettes d'émissions associées aux initiatives du Plan environnemental.

État : Peu ou pas de progrès.

Le Ministère n'a ni déterminé ni comparé les coûts et les baisses nettes du volume des émissions en lien avec les initiatives du Plan. Par ailleurs, il n'a pas prévu de délai de présentation d'une version actualisée du Plan sur les changements climatiques au Conseil des ministres à des fins d'approbation.

Le Ministère a ajouté d'autres politiques à son modèle intégré énergie-émissions-économie (voir la **Recommandation 7**). Le Ministère a également mis à jour sa liste de politiques à l'étude. Le personnel du Ministère fait montre de transparence quant à la réduction éventuellement déficiente du volume des émissions découlant des autres initiatives à l'étude :

- **Hydrogène et technologies propres** – le personnel estime que, faute de financement ou de réglementation, cette initiative (ayant pour but de faire progresser la technologie, la production et l'utilisation de l'hydrogène) aura un effet négligeable sur la réduction du volume des émissions;
- **Leadership du gouvernement** – le personnel souligne que cette initiative (qui donne la priorité à la faible production de carbone et à la résilience au changement climatique dans les décisions d'investissement du gouvernement) pourrait comporter un effet en fonction de l'échelle des cibles et des investissements.

Dans sa mise à jour des estimations internes de la réduction du volume des émissions, le Ministère a exclu certaines initiatives à coût élevé (le gaz naturel renouvelable) ou dont les coûts ne sont pas pleinement établis dans le Plan (l'adoption et l'innovation des véhicules à faible production de carbone).

Recommandation du Comité

Précisions sur l'état

Recommandation 17

Le Comité permanent des comptes publics recommande que le secrétaire du Conseil des ministres et le Conseil des sous-ministres de l'Ontario exigent que les ministères respectent les lignes directrices mises au point par l'Équipe de leadership pour l'action en matière de changement climatique.

État : Pleine mise en oeuvre.

L'Équipe de leadership pour l'action en matière de changement climatique (ELACC) consiste en un groupe interministériel chargé d'intégrer le changement climatique comme facteur dans les pratiques d'approvisionnement du gouvernement, de favoriser la compréhension et la capacité au sein du gouvernement et de créer un processus de mise à jour des directives et des lignes directrices internes afin que le changement climatique soit pris en compte.

Le secrétaire du Conseil des ministres a donné des directives selon lesquelles, dorénavant, les outils d'orientation élaborés par l'ELACC et transmis au Conseil des sous-ministres seront également fournis, s'il y a lieu, au Bureau du Conseil du Trésor au sein du Secrétariat du Conseil du Trésor, en vue de leur distribution aux ministères qui s'en serviront dans le cadre du processus de planification pluriannuelle.

Toutefois, même si le secrétaire du Conseil des ministres exige des ministères qu'ils se servent des outils de l'ELACC, les outils en soi ne sont pas encore mis au point. En février 2021, le Ministère a mis le Conseil des sous-ministres au courant des travaux de l'ELACC. Le Ministère a indiqué que quatre groupes de travail ont été créés pour mettre au point des outils et des documents d'orientation :

- **Groupe de travail sur la gouvernance** – mettre au point un cadre de gouvernance qui tient compte du changement climatique dans la prise de décisions;
- **Groupe de travail sur l'économie** – mettre au point des analyses de rentabilisation types qui permettent de recenser les catalyseurs économiques propices à l'intégration des prises en compte du changement climatique; mener des recherches sur les aspects socioéconomiques de l'effet du changement climatique sur l'économie, de ses coûts éventuels et des occasions qu'il présente; et élaborer une méthodologie type d'évaluation financière pour analyser les coûts et les avantages de l'intégration du facteur des changements climatiques aux décisions;
- **Groupe de travail sur la gestion de la recherche et du savoir et la traduction** – concevoir des documents qui convertiront les données et le savoir-faire ayant trait au changement climatique en des ressources accessibles et pratiques;
- **Groupe de travail sur les émissions des entreprises** – recenser les émissions des entreprises afin d'amorcer la création d'un répertoire des émissions des immeubles et biens gouvernementaux.

Ces groupes doivent rendre compte à l'ELACC de leurs progrès, après quoi le secrétaire du Conseil des ministres invitera le Ministère à mettre le Conseil des sous-ministres au courant des progrès réalisés. Leur premier compte rendu à l'ELACC était attendu à l'été 2021. Toutefois, en août 2021, le Ministère a indiqué qu'il n'y avait pas eu de compte rendu officiel à ce jour et que la prochaine réunion de l'ELACC serait tenue à l'automne 2021.

Recommandation du Comité

Précisions sur l'état

Recommandation 18

Le Comité permanent des comptes publics recommande que le Secrétariat du Conseil du Trésor s'assure que les ministères présentent et évaluent l'incidence sur les émissions de toutes les décisions pouvant avoir une incidence dans ce domaine dans les documents présentés au Conseil du Trésor ou au Conseil de gestion du gouvernement.

État : En voie de mise en oeuvre d'ici l'automne 2021.

En décembre 2019, le Bureau du Conseil des ministres a mis à jour le modèle employé dans les présentations au Conseil des ministres et aux comités du Conseil des ministres. Ce modèle invite les ministères à décrire l'effet des propositions sur les personnes, les ménages, les populations et l'environnement, y compris la prise en compte et les retombées du changement climatique. Le Bureau du Conseil des ministres a informé notre Bureau qu'il avait présenté aux ministères des documents les invitant à inclure la prise en compte et les retombées relatives à l'environnement et au changement climatique (y compris les émissions de gaz à effet de serre) dans leurs présentations au Conseil des ministres et aux comités du Conseil des ministres.

Toutefois, après avoir examiné un échantillon de 14 présentations récentes au Conseil des ministres ayant un effet potentiel sur les émissions de gaz à effet de serre, nous avons constaté que seules 4 d'entre elles suivaient ledit modèle et tenaient compte des retombées des émissions.

D'ici l'automne 2021, le Secrétariat du Conseil du Trésor prévoit de mettre à jour l'ensemble des modèles d'analyse de rentabilisation dont se servent les ministères pour soumettre des présentations au Conseil du Trésor ou au Conseil de gestion du gouvernement et prodiguer des conseils aux ministères afin que les retombées environnementales, notamment les émissions de gaz à effet de serre, figurent dans les présentations appropriées et qu'elles soient signalées aux décideurs.

Recommandation 19

Le Comité permanent des comptes publics recommande que le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs :

- fixe et mette en place des indicateurs de rendement mesurables;
État : Peu ou pas de progrès.
- publie régulièrement des rapports sur les indicateurs de rendement du gouvernement et les progrès par rapport aux cibles d'émissions de 2030;
État : Peu ou pas de progrès.
- explique dans le rapport annuel les résultats des initiatives visant à réduire les émissions.
État : Peu ou pas de progrès.

Le Ministère n'a ni esquissé ni instauré des paramètres de rendement, et il n'a ni rencontré ni consulté les ministères partenaires quant à leur conception. Le Ministère prévoit de mettre au point définitivement son mode de comptes rendus publics, de surveillance et d'évaluation des progrès réalisés par rapport aux engagements dans le Plan d'ici décembre 2022. Bien que le Ministère ait publié en 2019 et en 2020 des mises à jour publiques sur le Plan (et son plan à l'égard des changements climatiques) où sont décrites les mesures prises et les prochaines étapes, ces mises à jour ne relatent ni les paramètres de rendement, ni les résultats des initiatives menées pour réduire les émissions, ni l'état des émissions de gaz à effet de serre en Ontario, ni les progrès réalisés depuis la parution du Plan en vue d'atteindre l'objectif d'ici 2030.

Recommandation du Comité**Précisions sur l'état****Recommandation 20**

Le Comité permanent des comptes publics recommande que le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs :

- actualise le Plan environnemental provisoire à la lumière des plus récentes modélisations intégrées et des estimations améliorées des réductions d'émissions;
État : Peu ou pas de progrès.
- présente des échéanciers précis et la baisse des émissions prévue pour chaque mesure;
État : Peu ou pas de progrès.
- soumette lorsque nécessaire la nouvelle version du Plan environnemental provisoire, qui comprendra ses modifications subséquentes, à l'approbation du Conseil des ministres.
État : Peu ou pas de progrès.

Le Ministère n'a pas établi d'échéancier pour actualiser sa version provisoire du Plan.

Le Ministère n'a pas établi d'échéancier pour actualiser son Plan.

Le Ministère n'a pas prévu de délai de présentation d'une version provisoire du Plan au Conseil des ministres à des fins d'approbation.



Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

20, rue Dundas Ouest, bureau 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
www.auditor.on.ca

ISSN 1911-7078 (En ligne)
ISBN 978-1-4868-5571-1
(PDF, 2021 ed.)

Photos en couverture :
© iStockphoto.com/Alex Potemkin